



106, rue Jean Jaurès  
59287 LEWARDE  
Tél : 03 27 97 37 37  
Fax : 03 27 98 45 22  
mairie-de-lewarde@wanadoo.fr

## Arrêté municipal d'autorisation de pose d'échafaudage face au 67, rue Famille Dervaux

Vu la loi n°83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande présentée en date du 08/04/2026, par l'entreprise Thevenin, 193, rue des Bruyères 45590 Saint Cyr en Val afin de poser un échafaudage face au 67, rue Famille Dervaux à Lewarde.

### Arrêté

**Article 1<sup>er</sup> :** L'entreprise Thevenin est autorisée à poser son échafaudage sur le trottoir face au 67, rue Famille Dervaux à Lewarde.

**Article 2 :** Le stationnement des véhicules sera interdit ou restreint du 20 avril au 22 mai 2026 face au 67, rue Famille Dervaux à Lewarde, pendant la présence de l'échafaudage. La circulation routière et piétonne pourra être alternée ou restreinte au niveau de l'habitation.

**Article 3 :** L'entreprise Thevenin à la charge de la signalisation de son échafaudage dans les conditions prévues pour l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Elle sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter de ce chantier.

**Article 4 :** Pendant toute sa durée de validité, le permissionnaire aura obligation d'afficher la présente autorisation.

**Article 5 :** Aussitôt après l'achèvement du déménagement, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravois, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances à l'aide d'enrobé.

**Article 6 :** Une copie de cet arrêté sera affichée pour information et transmise pour application à Monsieur le Commandant du Commissariat de Police d'Aniche et à Monsieur le responsable de l'entreprise Thevenin.

**Article 7 :** Monsieur le Maire de Lewarde et le permissionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lewarde, le 10 avril 2026

Alain BRUNEEL  
Maire de Lewarde

